



Comment rompre un contrat militaire ?

Par **helplole**, le **07/10/2009** à **16:42**

Bonjour,
Je suis militaire depuis 2ans et 2mois et j'ai un contrat de 5 ans. Ce métier ne m'intéresse plus du tout, au point de plus dormir la nuit d'avoir une boule d'angoisse en allant travailler. Je veux donc rompre mon contrat mais correctement, j'ai pensé que si j'avais un CDI ça marcherait mais en voyant certains témoignages je m'aperçois que ce n'est pas évident. Donc si une personne peut me confirmer qu'un CDI n'y changera rien ça pourrait m'aider? Si non est-ce qu'une personne spasmophile peut être réformée, car je le suis mais je l'ai toujours caché? Répondez moi SVP c'est vraiment urgent j'en peux vraiment plus et je veux pas que mon couple en assume les conséquences. Merci
A très vite